



École Secondaire Docteur-Alexis-Bouthillier
105, Jacques-Cartier Sud, St-Jean-sur-Richelieu, (QC) J3B 6S2 Tél. : 450-347-5515 Fax. : 450-347-7858

**INFORMATION POUR LES PARENTS DES ÉLÈVES DE
CLASSE CDAC**



ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

*** Veuillez prendre note que l'école sera fermée du 4 juillet au 9 août inclusivement. ***

➤ Remise des documents pour les parents et les élèves de 1^{re} et 2^e secondaire ainsi que les élèves en langues et communication :

Mardi le 23 août : Rentrée administrative

Horaire : 9h00 à 19h00

Rentrée par la porte arrière de l'école, porte #3

- Remise des horaires, casier, cadenas, agenda, manuels scolaires et prise de photo pour la carte étudiante.
- Paiement des frais à la rentrée. Avant le 22 août, vous recevrez par courriel votre état de compte. Le montant à payer y sera indiqué. C'est aussi à ce moment que votre enfant connaîtra son profil pour la prochaine année scolaire.

L'entrée des élèves est le 31 août pour tous

- Une rencontre avec le tuteur de votre enfant aura lieu le 13 septembre, les détails vous seront remis au début de mois de septembre
- Entrée des élèves en adaptation scolaire (CC) et (CDAC) : Une rencontre sera prévue au mois d'août avec les élèves et les familles.

LA CAFÉTÉRIA SERA OUVERTE DÈS LE 31 AOÛT ET LES ÉLÈVES POURRONT AVOIR UN REPAS COMPLET. LE MENU COMPLET SE RETROUVE SUR LE SITE WEB DE L'ÉCOLE.

Chers parents,

Pour l'année scolaire 2022-2023, il nous fera plaisir d'accueillir plus de 500 élèves à l'école Dr-Alexis-Bouthillier répartis dans les groupes de secondaire I, de secondaire II et dans les classes de cheminement continu et de développement affectif et comportemental.

Je vous invite à consulter le site du centre de services scolaire des-Hautes-Rivières, (www.csdhr.qc.ca) afin d'accéder au site de l'école (sous la rubrique : « répertoire des établissements ») où diverses informations sont déposées tout au long de l'année.

Je tiens à vous rappeler le rôle primordial que vous jouez, en tant que parent, dans la réussite de votre enfant. Un bon outil pour accompagner votre enfant est le suivi quotidien de l'agenda afin de suivre ce qu'il fait au quotidien.

BONNE ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 à BOUTHILLIER !

FRAIS à LA RENTRÉE

Veillez noter que le profil du groupe de votre enfant sera confirmé en août. Merci de bien vouloir surveiller vos courriels à compter de la mi-août.

FRAIS À LA RENTRÉE 2022-2023		
GROUPES	MONTANTS	VOLETS
101	\$78.36	RÉGULIER (PIVOT)
103	\$78.36	PROFIL MONDE
104 - 105	\$178.36	PROFIL SPORTS
106	\$78.36	PROFIL SCIENCES/ROBOTIQUE
107	\$78.36	PROFIL ARTS PLASTIQUES
121 - 122	\$330.40	LANGUES ET COMMUNICATION
201	\$80.13	RÉGULIER (Appui math)
202	\$80.13	PROFIL ARTS PLASTIQUES
203 - 207	\$80.13	PROFIL MONDE
204 - 205	\$180.13	PROFIL SPORTS
206	\$80.13	PROFIL SCIENCES/ROBOTIQUE
221 - 222	\$328.00	LANGUES ET COMMUNICATION
908-909-910-911-912	\$56.38	(CDAC) Classe développement affectif comportemental En plus des montants chargés pour les cahiers d'exercices selon l'évolution du parcours de votre enfant en cours d'année.
913	\$56.38	(CC) Cheminement continu En plus des montants chargés pour les cahiers d'exercices selon l'évolution du parcours de votre enfant en cours d'année.

S.v.p. veuillez acquitter les frais à la rentrée le plus tôt possible à partir du 23 août 2022. Si vous ne pouvez pas payer en totalité, vous pouvez nous faire parvenir un montant que nous déduisons au fur et à mesure de la facture. Pour ce faire, vous n'avez qu'à contacter madame Chantal Roy en composant le 450-347-5515 poste 6801. Merci!

CAHIERS D'EXERCICES : Pour les élèves de secondaire 1 et 2 incluant les groupes de langues et communication

Vous devez vous procurer les cahiers d'exercices correspondant au niveau de votre enfant à :

Librairie Coopérative du CEGEP de St-Jean (COOPSCO) au 30 boul. Séminaire nord, Saint-Jean-sur-Richelieu.

TERRITOIRE DE L'ÉCOLE :

Prendre note que le territoire de l'école ne couvre pas le bord de la rivière et le parc Ronald-Beauregard. La surveillance se fait sur la partie asphaltée de l'école, sur le côté du Pavillon et à l'avant. Les élèves peuvent sortir du territoire de l'école **le midi seulement.**

Merci de sensibiliser votre enfant aux bons choix afin de bénéficier d'une heure du dîner positive et sécuritaire.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023 :

La structure du conseil d'établissement permet aux personnes désignées d'échanger, d'adopter, d'approuver ou de donner leur avis entre autre sur le projet éducatif, les frais chargés aux parents, le budget annuel de l'école, les activités et les levées de fonds, et ce, dans le meilleur intérêt des élèves. C'est une équipe composée de parents, d'enseignants et de membres du personnel de l'école qui se rencontre environ 7 soirées par année scolaire. Pour l'année scolaire 2022-2023, **2 postes de représentants** des parents sont ouverts pour élections.

L'assemblée générale de parents se tiendra le mardi 13 septembre 2022 à 18h00 à la salle polyvalente. L'entrée se fera par le secrétariat.

Au plaisir de vous retrouver en août



La Commission scolaire des Hautes-Rivières
École secondaire Docteur-Alexis-Bouthillier

105, Jacques-Cartier sud, Saint-Jean-sur-Richelieu, (QC) J3B 6S2 Tél. : (450)347-5515
Fax : (450) 347-7858

Liste d'effets scolaires (2022-2023)
Adaptation scolaire CDAC

De façon générale, tous les élèves devront avoir les effets scolaires suivants :

Matériel requis	
Souliers de rechange et bas de rechange	1
Sac d'éducation physique	1
Espadrilles multisports qui ne marquent pas le plancher	1
T-shirt, bas, short et *** antisudorifique ***	1
Coffre à crayons	1
Aiguiseur avec réceptacle	1
Ciseaux	1
Gros bâton de colle	1
Surligneurs	4
Crayons à mine HB	15
Stylos (bleu, rouge)	2
Liquide/papier correcteur	1
Crayons de couleur en bois	12
Feuilles mobiles 1 paquet de 250	1
Calculatrice	1
Cartable 2 pouces	1
Crayons feutres	12
Règle de 15 cm	1
Gommes à effacer	3
Cahiers canada (paquet de 4)	1
Séparateurs (paquet de 8)	1
Rapporteur d'angle	1
Compas	1
L'adolescent étant, merci de fournir les accessoires d'hygiène de base (serviettes sanitaires, antisudorifique-éviter en aérosol, etc.).	

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	0 jours / 0 péd.					

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1 jour / 4 péd.		

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
					II	III
4	5	IV	V	VI	VII	10
11	VIII	IX	I	II	III	17
18	IV	V	VI	VII	23	24
25	VIII	IX	I	II	III	
						20 jours / 1 péd.

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	IV	V	VI	VII	8
9	10	VIII	IX	I	II	15
16	III	IV	V	VI	VII	22
23	VIII	IX	I	II	III	29
30	IV	19 jours / 1 péd.				

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
					4	5
6	VIII	IX	I	II	III	12
13	IV	V	VI	VII	18	19
20	VIII	IX	I	II	III	26
27	IV	V	VI	20 jours / 2 péd.		

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
					VII	VIII
4	IX	I	II	III	IV	10
11	12	V	VI	VII	VIII	17
18	IX	I	II	III	IV	24
25	26	27	28	29	30	31
						16 jours / 1 péd.

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	V	VI	VII	VIII	14
15	IX	I	II	III	IV	21
22	V	VI	VII	VIII	IX	28
29	30	I	15 jours / 2 péd.			

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
				II	III	IV
5	V	VI	VII	VIII	10	11
12	IX	1	II	III	IV	18
19	V	VI	VII	VIII	IX	25
26	27	28	17 jours / 1 péd.			

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	I	II	III	IV	V	11
12	VI	VII	VIII	IX	I	18
19	II	III	IV	V	24	25
26	VI	VII	VIII	IX	I	
						19 jours / 1 péd.

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	II	III	IV	V	7	8
9	10	VI	VII	VIII	IX	15
16	I	II	III	IV	V	22
23	VI	VII	VIII	IX	28	29
30	17 jours / 1 péd.					

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
	I	II	III	IV	5	6
7	V	VI	VII	VIII	IX	13
14	I	II	III	IV	19	20
21	22	V	VI	VII	VIII	27
28	IX	I	II	20 jours / 2 péd.		

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
					III	2
4	IV	V	VI	VII	VIII	10
11	IX	I	II	III	IV	17
18	V	VI	VII	VIII	IX	24
25	26	27	28	29	30	
						16 jours / 4 péd.

Légende :

- 13 journées pédagogiques
- 3 Journées de réserve en cas de force majeure :
- 2 journées pédagogiques CSS (élections et journée du numérique)
- Congrès pédagogique CSS
- Journées pédao mobiles: 12 décembre et 19 mai
- Rencontre de parents: 17 novembre et 9 février
- Fin des étapes: 1^{re}: 3 nov/ 2^e: 27 janvier/ 3^e: 23 juin
- 1^{re}: 5 mai, 2^e: 24 mars, 3^e: 2 juin
- ☀ Entrée des élèves
- ☐ Congé
- ☐ Début et fin de l'année scolaire et des étapes pour les élèves

Rentrée administrative (horaire-photo-agenda-casier): 23 août

Journées de classe: 184 jours - 2 journées pédagogiques mobiles - 2 journées pédagogiques CSS = 180 jours

GRILLE HORAIRE 2022-2023

École Dr Alexis-Bouthillier



HORAIRE DE L'ÉLÈVE (cycle de 9 jours)		
Heure	Période	Durée (min.)
9 h 00 – 9 h 10	Déplacement et accueil	10
9 h 10 – 10 h 25	P1	75
10 h 25 – 10 h 35	Déplacement et pause	10
10 h 35 – 10 h 40	Déplacement	5
10 h 40 – 11 h 55	P2	75
11 h 55 – 12 h 00	Déplacement	5
12 h 00 – 12 h 20	Dîner	20
12 h 20 – 12 h 25	Déplacement	5
12 h 25 – 13 h 05	Activités dîner	40
13 h 05 – 13 h 15	Fin activités et déplacement	10
13 h 15 – 14 h 30	P3	75
14 h 30 – 14 h 40	Déplacement et pause	10
14 h 40 – 14 h 45	Déplacement	5
14 h 45 – 16 h 00	P4	75
16 h 00 – 16 h 05	Déplacement	5

Balises du transport scolaire

- Arrivée des autobus matin : 8h35 à 8h55
- Départs des autobus pm : 16 h 20 et 16 h 30

POINT LOTUS

Fabriqué au Québec



Collection 2022-2023

- Nous vous invitons à vous rendre à la boutique Point Lotus située au 126, rue Jacques-Cartier Nord, local 101, Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'essayage de vos vêtements scolaires.
- Pour l'essayage de vos vêtements scolaires, vous **DEVEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS** en appelant au 450 359-8111 pour réserver votre plage horaire. Il est donc **IMPORTANT DE PRENDRE RENDEZ-VOUS** par téléphone ou par courriel pour réserver une plage horaire pour l'essayage afin de vous assurer votre livraison au mois d'août 2022.

Aussi, il est possible de faire votre **COMMANDE** en ligne à www.pointlotus.com dès maintenant. Notez que des frais pour la livraison à domicile vous seront exigés. Pour les gens qui ne désirent pas recevoir les vêtements à leur domicile, il sera possible de récupérer les vêtements à notre succursale.

- RAPPEL: UNE CHARTE DE GRANDEURS EST DISPONIBLE SUR NOTRE SITE WEB. VOUS DEVEZ AJOUTER 2 POUCES À VOTRE MESURE INITIALE.
- **Retouches faites en magasin sans frais.**
- **Plusieurs méthodes de paiement sont acceptées:** argent comptant, carte de débit ou carte de crédit Visa, Mastercard et les chèques sont acceptés seulement que pour les dépôts. Un dépôt de 50% du montant total vous sera exigé pour votre commande.
- **Politique d'échange et de remboursement**
Un échange ou un remboursement est accordé sur les articles neufs, non portés, non modifiés et avec les étiquettes, dans les trois mois suivant la date de réception de la marchandise.

POINT LOTUS

Fabriqué au Québec

NOUVELLE COLLECTION DR-ALEXIS-BOUTHILLIER

UNIFORMES SCOLAIRES
de fabrication 100 % québécoise



JSY-01-DRAB
Polo fille
Manches courtes
(Jersey poly-coton 50/50)
18,50 \$



JSY-02-DRAB
Polo fille
Manches longues
(Jersey poly-coton 50/50)
20,00 \$



JSY-RG-01-DRAB
Polo garçon
Manche raglan
(Jersey poly-coton 50/50)
19,00 \$



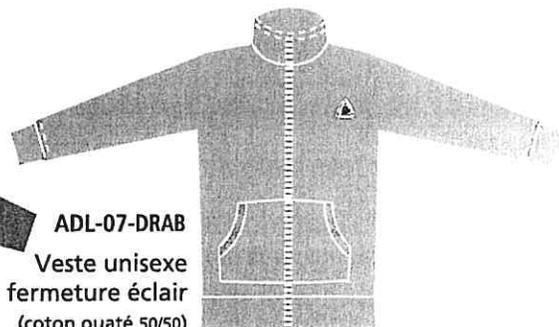
JSY-03-DRAB
Polo garçon
Manches courtes
(Jersey poly-coton 50/50)
18,50 \$



JSY-04-DRAB
Polo garçon
Manches longues
(Jersey poly-coton 50/50)
20,00 \$



ADL-10-DRAB
Kangourou unisexe
capuchon et poche
(coton ouaté 50/50)
29,00 \$



ADL-07-DRAB
Veste unisexe
à fermeture éclair
(coton ouaté 50/50)
31,00 \$



-1-

Le 29 juin 2022

Aux parents

OBJET : LES MALADIES INFECTIEUSES EN MILIEU SCOLAIRE

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent avoir des conséquences pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre.

AVISER L'ÉCOLE!

Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse : si tel est le cas, en aviser l'école (voir la liste des maladies à signaler au verso). L'infirmière de CISSS en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements et répondre à vos questions.

L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies contagieuses, un délai pour le retour à l'école pourrait être indiqué jusqu'à la fin de la période de contagiosité.

Si votre enfant présente une condition médicale particulière comme par exemple l'immunosuppression, demandez à votre médecin quelles sont les maladies contagieuses qui sont à risque pour lui et en aviser la direction de l'école. L'infirmière du CISSS en sera informée et pourra vous prévenir si des cas de ces maladies surviennent à l'école.

LA VACCINATION ET L'HYGIÈNE : LES MEILLEURS MOYENS DE PRÉVENTION

La vaccination est la meilleure façon de prévenir certaines maladies. En tant que parents, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant.

Votre enfant devrait avoir reçu les vaccins contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, l'Haemophilus influenzae de type B et la varicelle (s'il n'a pas déjà eu la maladie). Le programme québécois de vaccination prévoit également que les enfants de la 4^e année du primaire reçoivent, en cours d'année, le vaccin contre l'hépatite B bien que le produit utilisé ajoute une protection contre l'hépatite A dans une même injection. Les filles de 4^e année reçoivent également le vaccin contre le virus du papillome humain. En cas de doute, vous pouvez consulter votre CISSS ou votre médecin traitant pour compléter la vaccination de votre enfant.

Pour certains jeunes atteints de maladies particulières, d'autres vaccins peuvent être indiqués. Consultez votre médecin ou votre CISSS.

Les mesures d'hygiène sont également nécessaires pour prévenir la transmission des maladies contagieuses. Se laver les mains, utiliser un mouchoir de papier lors de toux ou d'éternuements, éviter de partager des objets personnels, couvrir les plaies d'un pansement, prendre les mesures pour éviter le contact avec le sang d'une autre personne. Ce sont des actions simples et efficaces pour tous.

Merci de votre collaboration

Infirmière de CISSS

Direction de l'école



Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

École secondaire Docteur-Alexis-Bouthillier

105, Jacques-Cartier sud, Saint-Jean-sur-Richelieu, (QC) J3B 6S2 Tél. : (450)347-5515 Fax : (450) 347-7858

-2-

LISTE DES MALADIES À SIGNALER PAR LES PARENTS À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

- Coqueluche

- Érythème infectieux (5^e maladie)

- Gale

- Hépatite A

- Impétigo

- Oreillons

- Pédiculose (poux)

- Rougeole

- Rubéole

- Varicelle (picote)

RÈGLES DE CONDUITE POUR LES ÉLÈVES ADMISSIBLES AU TRANSPORT SCOLAIRE

OBJECTIFS Assurer la sécurité, le confort et le bon ordre dans les autobus scolaires.

PRINCIPE Le transport scolaire est un service et ne peut être considéré comme un droit acquis.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE Les parents doivent informer leur(s) enfant(s) des règlements du transport scolaire et des aspects de la sécurité. **Vous êtes également responsable de votre enfant jusqu'à l'arrivée de l'autobus pour l'embarquement et après le débarquement de celui-ci.**

Les parents n'ont pas le droit de monter à bord des autobus scolaires.

RÉSUMÉ COMPORTEMENTAL SOUHAITÉ

Je dois me rendre promptement à mon siège; placer tous mes effets personnels sur mes genoux ou par terre entre mes pieds; bien m'adosser au dossier du siège; regarder en avant; parler calmement; demeurer assis tout le long du trajet; garder mon environnement propre en m'abstenant de boire et de manger; éviter toute forme de vandalisme.

AU DÉPART

Dans la plupart des cas, les accidents en transport scolaire se produisent lorsque les élèves montent ou descendent de l'autobus. Voici les règles que nous jugeons essentielles afin d'assurer la sécurité de nos élèves lors du transport scolaire :

- ❶ Je suis autorisé à voyager par le transport scolaire et j'utilise seulement le ou les circuits qui me sont assignés.
- ❷ Je me rends à l'arrêt d'autobus désigné par le service du transport dix minutes avant l'arrivée de l'autobus.
- ❸ J'attends sur le trottoir ou en bordure de la route en respectant les autres élèves ainsi que la propriété d'autrui. Je n'empiète pas sur la route en attendant le véhicule.
- ❹ J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de m'en approcher; je monte dans l'autobus en file en laissant la priorité aux plus jeunes.
- ❺ Au secondaire, je montre ma carte d'identité au conducteur s'il la demande.

EN AUTOBUS

Les conducteurs et les conductrices d'autobus scolaires ont l'entière responsabilité de la discipline à bord de leur véhicule. Tous doivent les respecter et suivre leurs consignes.

- ❶ Je me dirige immédiatement à mon siège, je l'occupe et y demeure assis jusqu'à destination sans obstruer l'allée. Le conducteur ou la conductrice peut assigner des places.
- ❷ Je parle d'un ton normal et j'utilise un langage respectueux. Je m'abstiens de déranger ou de distraire le conducteur (ex. : crier, siffler, chanter, se lever...).
- ❸ Je ne lance et ne laisse aucun objet dans l'allée ou devant la sortie de secours. Je ne lance aucun objet à l'extérieur du véhicule. Je garde le véhicule propre et je ne jette rien par terre.
- ❹ Je ne mange pas et je ne bois pas à l'intérieur du véhicule.
- ❺ Je peux ouvrir la fenêtre avec la permission du conducteur. Je garde les mains et la tête à l'intérieur du véhicule.
- ❻ Je ne fume pas, l'autobus scolaire est un lieu public et il est donc interdit de fumer.
- ❼ Je ne touche à aucun mécanisme et/ou équipement de l'autobus pouvant nuire au travail du conducteur (ex. : les mécanismes des sorties de secours).
- ❽ J'ai un comportement social convenable. Aucune bousculade, tiraillement, jeux impliquant un contact physique ne seront tolérés. Je ne peux me déplacer ou me tenir debout lorsque le véhicule est en marche.
- ❾ Je ne m'adresse pas au conducteur quand le véhicule est en circulation; le silence est de mise lors d'une traversée de chemin de fer.

À L'ARRIVÉE

Il est important de rassembler ses effets personnels quelques minutes avant d'arriver au point de débarquement. Il faut bien s'organiser avant de descendre afin de ne rien échapper devant l'autobus.

- ❶ J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de me lever, je descends en file en laissant la priorité aux plus jeunes.
- ❷ Si je demeure du même côté que l'emplacement de l'arrêt, je m'éloigne de l'autobus aussitôt descendu. Je dois me tenir assez loin du véhicule pour ne pas être capable d'y toucher tout en demeurant à la vue du conducteur.
- ❸ Si je dois traverser la route, je le fais à 10 grands pas devant l'autobus, **jamais derrière**, en m'assurant que le conducteur et les automobilistes me voient; j'attends le signal du conducteur s'il y a lieu.
- ❹ Mes parents sont responsables de moi dès que je suis descendu de l'autobus et au besoin dès que j'ai traversé sécuritairement la route.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

- ❶ En cas d'accident ou de panne, j'écoute et je me conforme aux instructions du conducteur.
- ❷ Je n'endommage pas l'autobus. Les parents des élèves et/ou les élèves trouvés responsables seront sujets à une réclamation (ex. : déchirer les bancs, les brûler ou faire des graffitis...).
- ❸ Je serai suspendu du transport pour une bataille, une agression, un geste indécent ou compromettant la sécurité, des paroles injurieuses envers le conducteur. Je serai également suspendu si je fume ou consomme toute substance illégale.
- ❹ Je peux écouter de la musique à l'aide d'écouteurs dont le volume ne peut déranger les autres passagers.
- ❺ Je n'utilise aucun appareil pouvant photographier ou filmer durant le voyage.
- ❻ Je ne peux utiliser la sortie de secours à l'arrière de l'autobus pour monter ou descendre du véhicule.

TRANSPORT DES EFFETS PERSONNELS

- ❶ Le conducteur doit s'assurer que je transporte des bagages à main qui n'entravent pas la sécurité.
- ❷ Seuls les bagages à main ne dépassant pas les dimensions 60cm x 32cm x 27cm sont permis.
- ❸ Je m'assure de ne pas endommager le véhicule lors de la manipulation de mes équipements et de ne pas blesser ni incommoder les autres passagers. Je peux voyager avec un maximum de deux (2) bagages à main. Ces bagages doivent être tenus sur mes genoux ou déposés au sol entre mes pieds.
- ❹ Je dois m'organiser pour placer tout mon matériel à l'intérieur de ces bagages à main. Ces bagages sont soit un sac à dos ou un sac de toile avec fermeture pour empêcher le matériel de se répandre à l'intérieur du véhicule.

MESURES DISCIPLINAIRES

- ❶ Lorsque je ne respecte pas les règles de conduite, je risque de perdre, de façon temporaire ou permanente, mon privilège au transport.
- ❷ Lorsque j'ai un écart de comportement, le conducteur me donnera un avis écrit que je devrai faire signer par mes parents le soir même et remettre le lendemain à mon directeur d'école.
- ❸ Lors du troisième avis écrit, je suis passible d'une suspension de transport de 3 jours.
- ❹ Lors du quatrième avis écrit, je suis passible d'une suspension de transport de 5 jours.
- ❺ Lors du cinquième avis écrit, je suis passible d'une suspension définitive de transport.
- ❻ En tout temps, si j'ai un écart de conduite jugé grave, je pourrai être suspendu de transport pour une période allant jusqu'à la suspension définitive.

LISTE NON EXHAUSTIVE DES ÉQUIPEMENTS INTERDITS

- | | |
|--|----------------------------------|
| - PARAPLUIE NON-RÉTRACTABLE | - TROTTINETTE |
| - TOBOGGAN / TRAÎNEAU | - BÂTON DE HOCKEY ET DE BASEBALL |
| - PLANCHE À NEIGE | - PLANCHE À ROULETTES |
| - SKIS | - SAC ET BÂTONS DE GOLF |
| - INSTRUMENTS DE GRAND FORMAT TELS QUE : TROMBONE; SAXOPHONE BARYTON; TUBA; COR; GUITARE | |
| - ET TOUT AUTRE OBJET JUGÉ INAPPROPRIÉ | |

NB) LES PATINS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE MUNIS DE PROTÈGE LAME ET PLACÉS DANS UN BAGAGE À MAIN.

NB) LES ANIMAUX SONT INTERDITS